

Comment être payé pour lancer des attaques informatiques de type DDoS



Comment être payé pour lancer des attaques informatiques de type DDoS

Déjà que lancer des DDoS était accessible au premier idiot du village, voilà que maintenant, il pourrait être possible de les payer pour leurs attaques.

Le DDoS, une plaie du web qui a pour mission de bloquer un serveur à coups de connexions de masse. Un Déni Distribué de Service, c'est un peu comme déverser des poubelles devant l'entrée d'une maison, plus personne ne peut rentrer, plus personne ne peut en sortir. Deux chercheurs américains viennent de rajouter une couche dans ce petit monde fou-fou des DDoSeurs : payer les lanceurs d'attaques.

Eric Wustrow de l'Université du Colorado et Benjamin VanderSloot de l'Université du Michigan se sont lancés dans la création d'une crypto-monnaie, comme le bitcoin, qui pourrait rémunérer les lanceurs de DDoS. Ils ont baptisé leur « idée » : DDoSCoin. Sa mission, récompenser les participants à des dénis de service distribués (DDoS). Cette « monnaie » ne fonctionne que lorsque l'ordinateur de la cible a le TLS activé (Security Layer Transport), un protocole de chiffrement pour les communications Internet sécurisée.

Créer une monnaie qui permet aux « mineurs » de prouver leur participation à un DDoS vers un serveur web ciblé peut paraître bizarre. Les deux étudiants cherchent des méthodes pour contrer et remonter ce type d'attaque.

Article original de Damien Bancal

Vous comprendrez que le titre de cet article n'a pas pour but de vous inciter à utiliser cette technique, mais plutôt de vous faire découvrir qu'elle existe pour l'anticiper.

Denis Jacopini



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet..) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Être payé pour lancer des DDoS – Data Security BreachData Security Breach